



Pays Carcassonnais

Carcassonne, le 26 Janvier 2007

Monsieur Gérard LARRAT
Président de la Communauté
d'Agglomération du Carcassonnais
47, allée d'Iéna
11000 CARCASSONNE

N.REF/ JCP/CF/AB 2007.01.023

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec attention de vos deux correspondances concernant les rapports entre la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais et le Pays Carcassonnais que j'ai l'honneur de présider.

Reprenant une proposition de conventionnement entre nos deux entités déjà formulée par la C.A.C. au mois de novembre 2004, vous précisez aujourd'hui le champ d'application concevable à votre sens d'un tel processus en évoquant des « projets relatifs à l'habitat, l'urbanisme ou l'aménagement du territoire et notamment par le biais du schéma de cohérence territoriale (SCOT) » ou « tout autre domaine intéressant directement notre EPCI ou à titre individuel, chacune des communes qui en sont membres ... »

Je tiens donc à vous remercier personnellement pour votre intérêt ainsi démontré à l'égard du travail accompli par l'ensemble des acteurs du Pays Carcassonnais, relevant plus précisément l'évolution de votre réflexion personnelle sur le dossier du SCOT puisque le 1^{er} juin 2004, vous m'écriviez « que l'élaboration d'un SCOT et la réflexion sur le Pays relèvent de deux démarches distinctes. »

Très attaché à la démocratie participative régissant notre fonctionnement reconnu par tous, il m'était impossible de vous répondre sans consultation préalable de l'ensemble des acteurs du Pays Carcassonnais. J'ai donc soumis les propositions contenues dans vos correspondances aux membres de notre association réunis en Assemblée Générale le 18 janvier dernier à CAVANAC.

Au terme d'un débat au contenu positif, le Pays Carcassonnais m'a mandaté pour vous exprimer les positions arrêtées à l'unanimité concernant vos propositions de conventionnement.

.../...

.../...

Deux remarques de principe ont ainsi été avancées. La première tient à la nature de l'intercommunalité de projet, organisée au sein d'un espace de solidarité entre collectivités et autres acteurs, qui nous paraît difficilement compatible avec une coopération à la carte relevant plus d'une « logique de guichet ».

La deuxième soulève la question de l'importante complexité d'un tel mode de coopération intercommunale, alors que la vocation première des Pays est bel et bien de demeurer un espace de projet, souple et réactif, avec un souci légitime d'optimisation des investissements publics.

Pour autant, et conformément à l'article 95 de la loi du 02/07/2003, le Pays reste « le cadre d'élaboration d'un projet commun de développement durable destiné à développer les atouts du territoire considéré et à renforcer les solidarités entre la ville et l'espace rural. »

Cet objectif, plus que jamais d'actualité, fondait d'ailleurs la démarche de l'Association pour l'émergence du Pays Carcassonnais et s'est traduit, durant plus de quatre ans, par le travail en commun des élus, des acteurs socio-professionnels et associatifs de notre territoire dans son ensemble, avec notamment la présence constante de représentants de la ville de Carcassonne puis de la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais.

Cette mobilisation partagée a débouché sur ce qui constitue encore à ce jour le pacte fondateur du Pays Carcassonnais, notre Charte et était symbolisée par la présence de Raymond CHESA, Maire de Carcassonne au poste de 1^{er} Vice-Président de l'Association d'émergence.

Aujourd'hui, la présence de Carcassonne et de son agglomération dans le périmètre du Pays Carcassonnais demeure donc une évidence territoriale comme un impératif opérationnel permettant la recherche d'une cohérence globale entre les projets de développement.

Aussi, face à l'importance des enjeux communs et dans l'intérêt supérieur de l'ensemble de nos concitoyens, le Pays Carcassonnais propose solennellement à la Communauté d'Agglomération de retrouver toute sa place au sein de notre territoire de projet, trouvant naturellement sa traduction par votre retour au poste de 1^{er} Vice-Président de notre association.

Par ailleurs, le Pays Carcassonnais vous exprime, par mon entremise, son entière disponibilité pour poursuivre ce dialogue que nous appelons de nos vœux et espérons fructueux.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, **Monsieur le Président**, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président,

Jean-Claude PEREZ
Député de l'Aude